



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aérospatiale

Question écrite n° 17674

Texte de la question

M. Jean-Marc Ayrault attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur sur les inquietudes suscitees par le plan d'adaptation de l'emploi mis en oeuvre pour l'Aérospatiale. Les suppressions d'emplois prevues pour les sites de Nantes et de Saint-Nazaire constituent une veritable menace pour l'avenir de l'Aérospatiale et pour l'activite economique regionale. L'annonce du plan social se traduit par la suppression annoncee de 4 500 personnes en Loire-Atlantique. Il risque de provoquer un veritable choc pour l'emploi dans les Pays de la Loire, compte tenu des repercussions locales pour la sous-traitance. Cette orientation est en contradiction avec le developpement d'un secteur aeronautique performant, capable de jouer un role strategique de premier plan pour notre pays. C'est pourquoi, inquiet pour l'avenir de ce secteur industriel, il lui demande de bien vouloir lui preciser quels seront les moyens pour preserver l'emploi et le developpement de l'entreprise.

Texte de la réponse

La crise de l'aeronautique, a la fois civile et militaire, a touche de plein fouet les societes de ce secteur et a exacerbe la concurrence sur les marches a l'exportation. La societe Aérospatiale, et plus particulierement sa division Avions a laquelle appartiennent les etablissements de Nantes et Saint-Nazaire, n'echappe pas a ce contexte. Soucieuse de l'avenir de chacun de ses etablissements, la division avions de l'Aérospatiale a mis en place un plan de rationalisation industrielle conduisant a une specialisation des etablissements et constituant un facteur de perennite. Ainsi, aujourd'hui, la charge des etablissements de Nantes et de Saint-Nazaire est constituee a 80 p. 100 par les activites Airbus et a 15 p. 100 par les activites ATR. Depuis 1992, ces deux etablissements subissent une sous-activite au meme titre que les autres etablissements de la division. A partir de 1993, cette sous-activite a ete traitee simultanement par un plan d'adaptation des effectifs et par un recours au chomage partiel. C'est dans ce cadre que la societe Aérospatiale a programme pour 1994 un plan social actuellement en cours qui concerne l'adaptation de 2 240 emplois, dont 205 a Nantes et 230 a Saint-Nazaire. En application de la loi quinquennale sur l'emploi, il n'est pas prevu de licenciements, mais des mesures telles que passage au travail a temps partiel, preretraites, depart volontaires et mobilite interne. La sous-activite ne frappe pas au meme moment les etablissements qui interviennent a differentes phases de la production. Cela explique que la division avions, pour preserver les emplois et son niveau de performances, ait incite des volontaires a une mobilite sur Toulouse ou s'effectuent l'assemblage final et la livraison des avions. Cela permet de proposer des opportunités d'emploi a des personnes qui, autrement, seraient sans charge de travail. Ces mesures permettront a la societe Aérospatiale de se placer dans les meilleures conditions possibles lors de la reprise economique.

Données clés

Auteur : [M. Ayrault Jean-Marc](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17674

Rubrique : Construction aeronautique

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 août 1994, page 4111

Réponse publiée le : 10 octobre 1994, page 5030